

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 JANVIER 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

***Présents:** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, SILVE Wiebke, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.*

***Absents excusés:** SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à CEARD Audrey, MARROU Jehanne donne pouvoir à AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille.*

***Absents:** RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert, MAILLARD Laurent.*

RAPPORT N° 2026/16 : Attribution du marché - attribution des marchés d'études structures de toitures afin d'y installer des panneaux photovoltaïques

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la consultation CCSP202530 lancée en procédure adaptée ouverte le 07 novembre 2025 pour les prestations d'études structures de toitures afin d'y installer des panneaux photovoltaïques ;

Vu l'analyse des offres ;

Vu la décision de la commission des marchés du 27 janvier 2026 ;

Considérant que l'offre de la société SVL est classée n°1 à l'analyse des offres pour les lots 1, 2 et 3

Considérant que l'offre de la société BTP Ingénierie est classée n°1 à l'analyse des offres pour le lot 4,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché avec les sociétés suivantes pour une durée maximale de 18 mois :

- Pour le lot 1 à la société SVL pour un montant forfaitaire de 3 782.40€ HT soit 4538.88€ TTC.
 - Pour le lot 2 à la société SVL pour un montant forfaitaire de 3 690€ HT soit 4 428€ TTC.
 - Pour le lot 3 à la société SVL pour un montant forfaitaire de 1 464€ HT soit 1 756.80€ TTC.
 - Pour le lot 4 à la société BTP ingénierie pour un montant forfaitaire de 3 200€ HT soit 3 840€ TTC.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses afférentes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD